

LICENCES 2 FOPEN 2026-2027

Voici les nouvelles consignes établies et votées en Comité directeur fédéral le 27/06/2025 : **Tous les quatre ans le certificat médical est demandé.**

Pour les activités du Club Santé Senior MGEN64 nécessitant un certificat médical (randonnées pédestres, ski, raquettes, Qi Gong, Yoga, Séjours avec randonnées, marche aquatique, soft volley)

- **Si vous avez été licencié 2FOPEN en 2025-2026 et que vous voulez adhérer en 2026-2027**

- **Choix 1** : Vous fournissez le certificat médical (CM) de non contre-indication à la pratique sportive. C'est fortement conseillé .

- **Choix 2** : Vous remplissez le questionnaire de santé QS-SPORT et l'attestation de santé

- & Si au **QS-SPORT** (Questionnaire Santé -SPORT) une seule réponse **OUI** vous devez fournir le certificat médical.

- & Si au **QS-SPORT** toutes les réponses sont **NON** vous n'avez pas à fournir le certificat médical.

Vous devez joindre à votre dossier d'inscription l'attestation de santé (AS) signée (à détacher, en bas du QS-sport).

- **Remarque** : celles et ceux qui ont fourni un CM en septembre 2022 vous devrez obligatoirement donner un CM en septembre 2026
- **Si vous n'avez pas été licencié 2 FOPEN en 2025-2026 et que vous voulez adhérer en 2026-2027**

- & Vous devez fournir le certificat médical